

L'An Deux Mille quinze

Le Lundi neuf Février

A vingt heures trente minutes

Le Conseil Municipal de la Commune de SALOUEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-René HEMART, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM. HEMART, DARRAGON, SELLIER, SAUVAL, CORREIA, TRANCART, FRION, SENECHAL, BON, HEBERT, COURTOT, FORESTIER, JACOILLOT, FAUVEAUX, HOUARD, CRINON, DENANCY, BASILLE, HENOCQ, ROC, FLATRES, PORTRAIT, VELCIN, BENEDICTO-MILLA, ROCHOWIAK (à partir du point n°4 de l'ordre du jour), BOYER (à partir du point n°4 de l'ordre du jour).

POUVOIRS :

M.HARY à Mme CRINON.

L'ordre du jour de la présente séance est le suivant :

1. Désignation d'un secrétaire de séance ;
2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance ;
3. Décision du Maire prise dans le cadre de sa délégation : *Recrutement de serveurs pour la cérémonie des vœux du Maire*
4. Budget primitif 2015 ;
5. Subventions aux associations ;
6. Aménagement de vestiaires et de sanitaires au golf : *Fonds de concours*
7. Modification de la subvention attribuée à M. Fortuné ;
8. Projet de signature d'une convention annuelle de mise en œuvre d'une action d'accompagnement dans le cadre d'un emploi d'avenir avec l'association ALIHANSE ;
9. Proposition de signature d'une charte d'entretien des espaces publics permettant la diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires ;
10. Projet de signature d'une convention d'apport d'un lot de bois pour une vente en bord de route avec la CF2A (Coopérative forestière d'Amiens et d'Arras) ;
11. Modification des limites du territoire : Avis du conseil municipal après clôture de l'enquête publique ;
12. Motion de soutien aux Notaires de France ;
13. Questions orales.

L'ordre du jour est de suite abordé :

1 - Désignation d'un secrétaire de séance :

Mademoiselle Ludivine BENEDICTO-MILLA est désignée secrétaire

Monsieur le Maire rend hommage à André SELLIER, ancien Conseiller Municipal, décédé le 1^{er} février 2015.

2 – Approbation du procès-verbal de la dernière séance :

Le procès-verbal de la réunion du 9 décembre 2014 est approuvé à l'unanimité

3 - Décision du Maire :

Dans le cadre de sa délégation, M. le Maire informe les membres du Conseil municipal de la décision qu'il a été amené à prendre :

SALOUËL, le 5 janvier 2015

Le Maire de la commune de SALOUËL,

VU le Code général des Collectivités territoriales, notamment son art. L.2122-22,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 16 avril 2014, donnant délégations au Maire,

CONSIDERANT l'organisation de la cérémonie des vœux du Maire du 9 janvier 2015 de 18H45 à 21H45,

CONSIDERANT la nécessité de recruter du personnel pour le bon déroulement de cette cérémonie,

DECIDE

Art. 1^{er} : Six contrats de travail à durée déterminée seront signés pour assurer le bon déroulement de la cérémonie des vœux du Maire du 9 janvier 2015.

Art. 2 : La rémunération nette est fixée à 12 € de l'heure par agent.

Art. 3 : Il sera rendu compte de la présente décision au Conseil municipal lors de la prochaine séance.

Le Maire,
Jean-René HEMART.

4 - Budget Primitif :

Monsieur le Maire rappelle les difficultés d'établir un budget. Jusqu'à maintenant, le budget est toujours voté en tout début d'année. Le prochain budget primitif sera probablement voté au mois de mars.

Les sections de fonctionnement s'équilibrent à la somme de 2 487 884 euros.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)
013	Atténuations de charges	10 000,00	10 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	10 000,00	10 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	148 450,00	140 450,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	5 000,00	2 000,00
70312	Redevances funéraires	7000,00	2 000,00
70323	Redev. Occupat° domaine public communal	2 000,00	2 500,00
70386	Autres redevances et recettes diverses	3 500,00	3 500,00
70611	Redevances enlèvement ordures ménagères	450,00	450,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign Autres	90 000,00	90 000,00
70688	prestations de services	000,00	40 000,00
73	Impôts et taxes	899 900,00	922 762,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	742 900,00	757 762,00
7321	Attribution de compensation	79 000,00	000,00
7325	Fonds péréquation ress. interco.,commun.	17 000,00	25 000,00
7336	Droits de place	12 000,00	000,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	24 000,00	24 000,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieure	2 000,00	2 000,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	23 000,00	23 000,00
74	Dotations et participations	1 412 255,00	1 313 600,00
7411	Dotation forfaitaire	1 100 000,00	1 015 000,00
74121	Dotation de solidarité rurale	34 000,00	33 000,00
74127	Dotation nationale de péréquation	49 000,00	33 000,00
74712	Emplois d'avenir	12 000,00	20 000,00
74718	Autres participations Etat Participation	0,00	0,00
7472	Régions	2 000,00	2 000,00
74751	Participat° GFP de rattachement	20 455,00	36 000,00
7478	Participat° Autres organismes	110 000,00	100 000,00
748314	Dotat° unique compensat° spécif. TP Attribution du	600,00	600,00
74832	fonds départemental TP	50 000,00	42 000,00
74833	Etat • Compensation CET (CVAE et CFE)	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat taxes foncière	8 000,00	6 000,00
74835	Etat - Compens. exonérat taxe habitation	26 000,00	26 000,00
75	Autres produits de gestion courante	89 000,00	90 000,00
752	Revenus des immeubles	88 000,00	88 000,00
758	Produits divers de gestion courante	1 000,00	2 000,00
TOTAL RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+ 73+ 74+ 75+ 013		2 559 605,00	2 476 812,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00
761	Produits de participations	0,00	0,00
764	Revenus valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	2 400,00	11 072,00
7718	Autres produits except opérat° gestion	2 400,00	11 072,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (s)	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		2 562 005,00	2 487 884,00
042	Opérai ordre transfert entre sections (5) (7) (8)	0,00	0,00
7785	Excédent invest. transféré cote résultat	0,00	0,00
043	Opérat ordre Intérieur de la section (9)	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		2 562 005,00	2 487 884,00

Chapitre 013 « atténuations de charges » : voté à l'unanimité

Chapitre 70 : Produits services, domaine et ventes div: voté à l'unanimité

Chapitre 73 : Impôts et taxes : voté à l'unanimité

73111 : hausse liée aux bases locatives augmentées de 0.90%.

Chapitre 74 : Dotations et participations : voté à l'unanimité

74111 : DGF : prévision très prudente. Baisse de 7.88%. Un ajustement sera opéré lors du vote du budget supplémentaire.

Chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » : voté à l'unanimité

Chapitre 78 « Produits exceptionnels » : voté à l'unanimité

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/art)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)
011	Charges à caractère général	588 150,00	576 400,00
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	20 000,00	25 000,00
60611	Eau et assainissement	5 000,00	5 000,00
60612	Energie - Electricité	80 000,00	100 000,00
60621	Combustibles	2 000,00	1 500,00
60622	Carburants	8 000,00	6 000,00
60623	Alimentation	70 000,00	60 000,00
60631	Fournitures d'entretien	7 000,00	7 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	25 000,00	25 000,00
60633	Fournitures de voirie	5 000,00	3 000,00
60636	Vêtements de travail	5 000,00	5 000,00
6064	Fournitures administratives	8 000,00	7 000,00
6067	Fournitures scolaires	5 000,00	5 000,00
6068	Autres matières et fournitures	3 000,00	2 000,00
611	Contrats de prestations de services	9 000,00	25 000,00
6132	Locations immobilières	200,00	0,00
6135	Locations mobilières	8 000,00	8 000,00
61521	Entretien terrains	15 000,00	10 000,00
61522	Entretien bâtiments	25 000,00	20 000,00
61523	Entretien voies et réseaux	50 000,00	30 000,00
61551	Entretien matériel roulant	8 000,00	2 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	8 000,00	8 000,00
6156	Maintenance	40 000,00	40 000,00
616	Primes d'assurances	23 000,00	23 000,00
6182	Documentation générale et technique	1 000,00	1 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	3 000,00	5 000,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	600,00	800,00
6226	Honoraires	2 000,00	2 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 000,00	1 000,00
6231	Annonces et insertions	1 000,00	1 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	13 000,00	13 000,00
6247	Transports collectifs	10 000,00	10 000,00
6251	Voyages et déplacements	1 000,00	1 000,00
6261	Frais d'affranchissement	2 500,00	2 500,00
6262	Frais de télécommunications	8 000,00	8 000,00
627	Services bancaires et assimilés	1 100,00	1 100,00
6281	Concours divers (cotisations)	50,00	0,00
6284	Redevances pour services rendus	7 000,00	7 000,00

62878	Rembt. frais à d'autres organismes	90 000.00	90 000.00
63512	Taxes foncières	8 500.00	8 500.00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0.00	0.00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	9 000.00	9 000.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 634 000,00	1 597 000,00
6331	Versement de transport	14 000.00	14 500.00
6332	Cotisations versées au F.N AL.	4 000.00	4 000.00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	13 000.00	13 500.00
64111	Rémunération principale titulaires NBI,	900 000.00	900 000.00 8
64112	SFT, Indemnité résidence	8 000.00	000.00
64118	Autres indemnités titulaires	8 000.00	5 000.00
64131	Rémunérations non tit.	135000,00	128 000.00
64162	Emplois d'avenir Rémunérations	20 000,00	20 000,00
6417	des apprentis Cotisations à	25 000.00	17 500.00
6451	l'U.R.S.S.A.F.	170 000.00	165 000.00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	235 000.00	235 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	3 000.00	4 000.00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	57 000.00	45 000.00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	8 500,00	9 000.00
6458	Cotis, aux autres organismes sociaux	25 000,00	20 000,00
6471	Prestat° versées pour le compte du FNAL.	1 000.00	1 000.00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 500.00	2 500.00
6488	Autres charges	5 000.00	5 000.00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00
65	Autres charges do gestion courante	235 251,00	214 751,00
6531	Indemnités	114 000,00	95 000,00
6534	Colis, de sécurité sociale - part patron	10 000,00	10 000.00
6535	Formation	3 000,00	1 500.00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0.00
6554	Contribue organismes de regroupement	86 251,00	86 251,00
6558	Autres contributions obligatoires	9 000,00	9 000.00
6574	Subv. fond. Associat°, personnes privées	13 000,00	13 000.00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00
TOTAL» DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) ■ (011 ♦ 012 + 014 + 65 ♦ 656)		2 457 401,00	2 390 151,00
66	Charges financières (b)	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0.0	0.00
668	Autres charges financières	0	0.00
67	Charges exceptionnelles (c)	2 000,00	2 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs Autres	2 000.00	2 000.00
678	charges exceptionnelles	0.00	0.00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	7 604,00	733,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		2 487 005,00	2 392 884,00
023	Virement à la section d'Investissement	0,00	0,00
042	Opérat' ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	95 000,00	95000,00
6811	Dot. amort. Et prov. Immos incorporelles	95 000,00	95000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		95000,00	95 000,00
043	Opérât' ordre Intérieur de la section (10)	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		95000,00	95 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (■> Total des opérations réelles et d'ordre)		2 562 005,00	2 487 884,00

Chapitre 011 : charges à caractère général : 25 voix pour, 2 voix contre (MM BOYER et ROCHOWIAK)

Monsieur BOYER rappelle sa proposition d'amendement (suite à la mise en place des TAP) de ce chapitre lors du vote du budget supplémentaire 2014. En l'absence de données chiffrées du compte administratif, son groupe d'Elus « Ensemble avec la Gauche pour Salouël » vote contre.

Chapitre 012 : charges du personnel : voté à l'unanimité

64131 : les traitements de l'agent titularisé seront imputés désormais au 64111.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : 25 voix pour, 2 abstentions (MM Boyer et ROCHOWIAK)

Pour les mêmes raisons évoquées lors du vote du chapitre 011 « charges à caractère général », le groupe d'Elus « Ensemble avec la Gauche pour Salouël » s'abstient.

Chapitre 67 : charges exceptionnelles : voté à l'unanimité

Chapitre 022 : dépenses imprévues : voté à l'unanimité

Chapitre 042 : opérations d'ordre (dotations aux amortissements) : voté à l'unanimité

SECTION D'INVESTISSEMENT -

Les sections d'investissement s'équilibrent à la somme de 312 400 euros.

Recettes

10222. 01	FCTVA	108 000
10223. 01	Taxe d'urbanisme	2 000
1321. 020 P61	DETR (travaux d'accessibilité dans les bâtiments communaux)	60 800
28.	Amortissements des immobilisations	95 000
024	Cession de terrain - <i>Boréalisa</i>	46 600
		312 400

Chapitre 10 Dotations, Fonds divers : voté à l'unanimité

Chapitre 13 subventions d'investissement : voté à l'unanimité

Chapitre 042 : opérations d'ordre (amortissements des immo.) : voté à l'unanimité

Chapitre 024 : Produits des cessions des immobilisations : voté à l'unanimité

Dépenses

16818 01	Capital des emprunts	41 445 €
2182 020 P61	Véhicule	17 000 €
2041512 821	Fonds de concours rue des moutiers	90 000 €
2188 821 VO	jeux de plein air	47 000 €
2188 020	Abris de jardin (x2)	4 000 €
2313 020 P61	Toiture Mairie	8 000 €
21318 64 P42	Toiture Crèche PP (création d'une pente)	8 000 €
2313 823 P72	Sécurisation du fossé au Marais communal (clôture)	2 000 €
2315 821 P68	Travaux de voirie	92 000 €
020 01	Dépenses imprévues	2 955 €
		312 400 €

L'ensemble des chapitres des Dépenses d'investissement est voté à l'unanimité.

2041512 821 « Fonds de concours »

Monsieur le Maire indique que les travaux d'effacement des réseaux et de voirie de la rue des Moutiers, longtemps promis seront enfin entrepris en 2015. Le fonds de concours sera versé en deux fois.

Il précise également que malgré des critiques, un gros programme d'investissement en matière de voirie est planifié sur le mandat : Hormis la rue des moutiers, la route de Rouen, la rue Jules Ferry seront concernées.

Une phase test a été entreprise la semaine dernière avec la matérialisation au sol de places de stationnements en vue de connaître les avantages et inconvénients de l'aménagement projeté.

Monsieur DENANCY se montre inquiet sur ce projet et demande si la population sera concertée avant le lancement des travaux.

☞ Monsieur le Maire indique à l'Assemblée qu'une réunion d'information est organisée par les services d'Amiens Métropole le jeudi 12 février à 18h00 en la salle d'honneur. La séance est publique et chacun pourra s'exprimer.

☞ En réponse aux discussions liées à la requalification de la rue des Moutiers, Monsieur DARRAGON tient à rappeler que les travaux sont commandés par la Commune de Salouël et ne sont pas en l'occurrence, une décision unilatérale d'Amiens Métropole. Des enveloppes budgétaires sont dédiées à la commune, il convient donc d'en faire bon usage.

☞ Monsieur COURTOT précise qu'il est important de travailler de concert avec les services métropolitains si l'on souhaite que la voix des Elus soit entendue.

☞ Monsieur BOYER pense qu'il serait logique de réactiver le dossier de la gratuité de l'autoroute A16, qui selon lui, soulagerait la circulation de la rue des Moutiers.

21318 64 P42 : Suite aux nombreuses infiltrations d'eau à la crèche « Petit Prince », la création d'une contre-pente semble être la meilleure solution. Nous avons sollicité une aide financière auprès de la Caisse d'Allocations Familiales.

2315 821 P68 : Monsieur DARRAGON précise qu'il présentera à la commission voirie les projets tels que l'allée Henri Grémont, les Monts de Saleux, le chemin à proximité du marais communal ou encore la création d'un « **mini** » terrain de basket.

5 Subventions aux associations :

Dans le cadre du vote du budget primitif 2015,

Monsieur le Maire propose l'affectation des crédits suivants à l'article 6574 025 « subventions de fonctionnement aux associations :

Association concernée :	Montant :
Comité des Fêtes :	5 500 €
Comité des Anciens :	5 500 €
Club cycliste :	500 €
Divers :	1 500€
TOTAL :	13 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire.

6 Aménagement de vestiaires au Golf : Fonds de concours.

Amiens Métropole a programmé la construction de vestiaires et de sanitaires au golf. Cette opération communautaire a pour objectif de répondre à une demande du club et d'accueillir dans les meilleures conditions possibles tous les utilisateurs du golf.

Le montant prévisionnel de cette opération s'élève à 260 000 € TTC.

La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, offre la possibilité à la commune, de participer financièrement aux opérations d'intérêt communautaire se déroulant sur son territoire.

A ce titre, après avis de la commission des finances réunie le 27 janvier 2015, M. le Maire propose au conseil municipal d'attribuer un fonds de concours pour la réalisation de ces aménagements à hauteur de 65 217 €. Cette participation est calculée sur le montant estimé hors taxes des travaux, auquel est déduit, le montant des éventuelles subventions obtenues des partenaires extérieurs. Elle est de 30 % des dépenses HT. Le montant du fonds de concours estimé, pourra varier en fonction du coût réel des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal (25 voix pour, 2 voix contre), accepte la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à signer la convention.

☞ Le groupe d'Elus « Ensemble avec la Gauche pour Salouël » justifie son vote contre car il estime que le coût de ce projet ne profite qu'à une minorité de membres originaires de Salouël. Il estime que les pratiquants pourraient financer eux-mêmes ce projet.

7 Subvention attribuée à M. Fortuné dans le cadre de l'achat de matériel handisport :

Par délibération en date du 26 juin 2014, le conseil municipal avait attribué à Monsieur Fortuné, adhérent du club cycliste de SALOUEL, une subvention d'un montant de 1 000 € dans le cadre d'une participation à l'achat d'un « handbike », matériel conçu pour répondre aux exigences techniques particulières de cette discipline handisport.

M. Fortuné qui a réussi à obtenir diverses subventions pour le financement de ce matériel, sollicite 500 € de la commune, somme suffisante pour l'achat de matériel nécessaire à la conception de son handbike.

Après avis de la commission des finances, M. le Maire propose donc à l'assemblée de modifier la subvention accordée par la commune en la ramenant à 500 € et précise toutefois, que le versement sera fait au Club cycliste de Salouël en charge de l'achat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire.

8 Projet de signature d'une convention annuelle de mise en œuvre d'une action d'accompagnement dans le cadre d'un emploi d'avenir avec l'association ALIHANSE :

M. le Maire présente aux membres du Conseil municipal, l'intérêt de passer une convention avec l'association ALIHANSE, du Cap Emploi, au titre de l'action d'accompagnement d'un agent qu'emploie actuellement la commune dans le cadre d'un emploi d'avenir. Cette association est chargée d'orienter et d'accompagner les personnes en situation de handicap ; et a pour mission d'obtenir les financements qui existent dans le cadre de cette action auprès du FIPHP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique).

Un exemplaire du document a été remis aux membres du conseil municipal. Cette convention fait état dans le cadre de cet accompagnement du personnel, des quatre prestations suivantes :

- a) diagnostic et évaluation préalable de l'intervention avec l'employeur
- b) Suivi social
- c) Soutien à la formation
- d) Aide à l'intégration et au maintien en apprentissage.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire.

9 Proposition de signature d'une charte d'entretien des espaces publics permettant la diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires :

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal, de signer une charte d'entretien des espaces publics avec l'Agence de l'Eau Artois Picardie et le Conseil Régional de Picardie permettant de diminuer dans un premier temps d'au moins 50 % l'utilisation des produits phytosanitaires sur les zones à risque élevé identifiées d'ici 2017.

La collectivité s'engage à respecter la charte et les conditions du niveau 3 dans un délai de 3 ans.

La signature de la charte d'entretien des espaces publics permet d'obtenir un soutien financier de la part de l'Agence de l'Eau Artois Picardie et du Conseil régional de Picardie. Cette démarche entre dans le cadre de la préservation des ressources en eau. En effet, la commune de Salouël se trouve à proximité des captages d'eau potable de Saleux et de Pont de Metz.

La charte prévoit :

- Un diagnostic des pratiques phytosanitaires
- La réalisation d'un plan de désherbage
- L'engagement de la commune à atteindre le niveau 3 dans les 3 ans suivant la signature de la charte
- La tenue d'un registre
- La formation du personnel et des élus
- La sensibilisation des administrés

La mise en place de la charte entrainera un coût de 7 590 euros pour l'accompagnement plus 4 000 euros pour la communication et l'information. La commune bénéficie dans le cadre de la signature de la charte d'un financement de 80% pour l'accompagnement de sa mise en œuvre et pour la communication et de 50% pour l'investissement de matériel qui pourrait en découler. Le coût restant à la charge de la commune s'élève à 20% de ce montant soit 2 318 euros sur une période de 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire.

☞ Monsieur BOYER évoque les objectifs de l'article 3 de la Charte pour le désherbage : Les joints des trottoirs et des descentes d'eaux pluviales se désolidarisent.

☞ Monsieur DARRAGON estime qu'il faut être en mesure de relever ce défi. De multiples techniques sont utilisées. Actuellement, le désherbage mécanique reste le plus efficace mais il conviendra de trouver une alternative.

10 Projet de signature d'une convention d'apport d'un lot de bois pour une vente bord de route avec la CF2A (Coopérative forestière d'Amiens et d'Arras).

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que Monsieur HARY a réalisé un diagnostic des arbres situés en bordure de Selle, sur les parcelles dernièrement acquises par la Commune, près du cimetière (Terrain Beccart). La coopérative Forestière d'Amiens et d'Arras a jugé que les arbres étaient arrivés à maturité et qu'il convient de les abattre. Celle-ci propose de les vendre pour le compte de la commune. Le produit attendu de cette initiative est estimé à environ 1 500 € maxi.

Pour réaliser cette opération, M. le Maire propose donc au Conseil municipal, la signature d'une convention avec la CF2A.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire.

Monsieur ROC demande si le dessouchage est prévu.

☞ Le dessouchage n'est effectivement pas prévu. Le professionnel sera interrogé pour connaître sa position sur l'opportunité de le faire ou non (notamment pour la tenue des berges).

11 Modification des limites du territoire : Avis du conseil municipal suite à l'enquête publique.

Par arrêté préfectoral en date du 27 novembre 2014, Mme la Préfète a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de modification des limites territoriales entre les communes de SALOUEL et d'AMIENS, afin que l'emprise du centre hospitalier universitaire AMIENS-PICARDIE soit sur le territoire de la ville d'AMIENS.

Monsieur Guy MARTINS, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur pour le suivi de cette enquête qui s'est tenue du 15 décembre 2014 au 9 janvier 2015 inclus. Le public a pu prendre connaissance du dossier, aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies de SALOUEL et d'AMIENS et éventuellement formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur.

Des permanences ont été assurées par le commissaire dans les deux mairies les :

- 15 décembre 2014 et 9 janvier 2015 en mairie d'AMIENS
- 23 décembre 2014 en mairie de SALOUEL.

A l'expiration du délai d'enquête, les registres ont été clos, conformément à l'arrêté référencé ci-dessus.

Après avis FAVORABLE du commissaire enquêteur en date du 19 janvier 2015,

et afin que cette procédure puisse légalement aboutir, conformément à l'article L.2112-4 du CGCT,

M. le Maire invite donc le Conseil municipal à donner son avis.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, 25 voix pour, 2 voix contre (M BOYER et ROCHAOVIK), émet un avis favorable à la modification de ses limites territoriales.

☞ *Le groupe d'Elus « Ensemble avec la Gauche pour Salouel » justifie son vote contre car il affirme sa position en indiquant qu'une contrepartie foncière aurait dû être demandée à la Ville d'Amiens.*

☞ *Monsieur DARRAGON précise que c'est la ville de Salouël qui a sollicité la ville d'Amiens et non pas, comme l'évoque Monsieur BOYER, la ville d'Amiens qui souhaitait « récupérer » le Centre Hospitalier.*

12 Motion de soutien aux Notaires de France :

M. le Maire présente aux conseillers municipaux, un courrier qu'il a reçu de la Chambre des Notaires de la Somme et qui concerne le projet de réforme des professions réglementées.

Un exemplaire du courrier est remis à chaque conseiller afin d'échanger sur ce sujet.

Après discussion, le Conseil Municipal ne cautionne pas cette démarche qu'il estime corporatiste et par conséquent ne se prononcera pas sur ce projet de motion

13 Questions orales :

Néant.

Questions diverses :

CHU : Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mme la Préfète relatif au survol de l'hélicoptère. Consigne a été donnée de limiter les nuisances.

☞ Ce dossier est extrêmement compliqué à gérer. Conscient que les rotations de l'hélicoptère sont souvent liées à un pronostic vital engagé, un consensus est à trouver pour limiter le survol des habitations.

Séance levée à 22H10